



Commune de Kœnigsmacker

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 20 août 2024, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de la séance du 30 mai 2024
2. Cession de terrain à M.et Mme FOUSSE – Section 52 Parcelle 248/178
3. Convention portant sur une participation financière au reboisement en forêt communale de Kœnigsmacker
4. Participation financière des entreprises pour la plantation d'arbres sur le ban communal
5. Tarif annuel de location de la salle socioculturelle du Moulin Borens pour les associations
6. Location local communal 2 rue du stade - Remise gracieuse suite aux inondations de mai 2024
7. Renouvellement de la convention de mutualisation des agents de police municipale de Kœnigsmacker et Basse-Ham et de leurs équipements
8. Adhésion au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Moselle 2025-2028
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes
10. Communications

Du point n° 1 à 10 :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Quorum : 10

Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, HEGUE Rose-Marie, NEY Chantal, POIRSON Marie-Christine, ROESSLINGER Aurore.
- Messieurs ZENNER Pierre, EVEN Philippe, STANEK Philippe, BURY Daniel, BOMBARDIER Franck, CITTON Christophe, MOSCATO Nicolas, SALMON Jean-Claude, SPET Arnaud.

Absents excusés :

Mme JACQUET Stéphanie donne procuration à M. ZENNER Pierre,
Mme TONIN Magaly donne procuration à Mme ROESSLINGER Aurore,
Mme VIDONI Angélique donne procuration à M. SPET Arnaud,
M. WEBER Fabrice donne procuration à Mme POIRSON Marie-Christine.

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.

✓ Mme HEGUE Rose-Marie est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

D : 36/2024

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. et Mme FOUSSE Adrien, domicilié 41 route de Malling à Hunting, souhaite acquérir une parcelle communale à côté de leur propriété située à Métrich 2 Rue d'Oudrenne. Leur demande a été formulée par écrit et étudiée par la commission « travaux » en date du 17 avril 2024, qui a émis un avis favorable.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée que la commune de Kœnigsmacker cède la parcelle N°c/178 de la Section 52 (issue de la division foncière de la parcelle N°248), située à Métrich 2 Rue d'Oudrenne, à M. et Mme FOUSSE Adrien, d'une superficie de 0 a 30 ca, au prix de 5 000 € l'are. Le montant de ladite parcelle est estimée à 1 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder la parcelle N°c/178 de la Section 52 (issue de la division foncière de la parcelle N°248) à M. et Mme FOUSSE Adrien, d'une superficie de 0 a 30 ca, au prix de 5 000 € l'are. Le montant de ladite parcelle est estimée à 1 500 €.
- **AUTORISE** Le Premier Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour la cession de cette parcelle, et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°3

CONVENTION PORTANT SUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU REBOISEMENT EN FORET COMMUNALE DE KENIGSMACKER

D : 38/2024

Monsieur Le Maire expose que la société FOURS FRINGAND participe à des projets visant à amorcer une transition écologique et énergétique dans les territoires et la réduction de l'empreinte carbone est une de ses priorités. La société s'inscrit dans une démarche « Label Bas Carbone » (LBC) en plus d'une démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE). C'est dans ce contexte, qu'au niveau local, elle souhaite soutenir financièrement le projet de reboisement porté par la commune sur la base du plan d'aménagement forestier 2016-2035.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la convention portant sur une participation financière au reboisement en forêt communale de KENIGSMACKER avec la société FOURS FRINGAND, telle qu'elle est annexée ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer la présente convention avec FOURS FRINGAND et toutes les pièces s'y rapportant

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°4

PARTICIPATION FINANCIERE DES ENTREPRISES POUR LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE BAN COMMUNAL

D : 39/2024

Monsieur Le Maire expose qu'une nouvelle aire de jeux est en cours d'installation sur les espaces verts derrière les écoles Rue du stade, en remplacement de l'aire de jeux située Rue Saint Martin.

Afin d'agrémenter l'espace, il propose à l'assemblée de planter des arbres avec une participation financière des entreprises intéressées.

La commune procédera alors à la commande de fourniture et plantation d'arbres et apposera une pancarte personnalisée devant chaque arbre financé par l'entreprise. Celle-ci s'acquittera du montant proratisé de la facture liée à la commande des arbres, en fonction du nombre d'arbres plantés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le projet de financement de plantation d'arbres par des entreprises ;
- **AUTORISE** Le Maire à engager toutes démarches pour le règlement financier de la participation des entreprises ;

- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°5

TARIF ANNUEL DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE DU MOULIN BORENS POUR LES ASSOCIATIONS

D : 40/2024

Le Maire expose que des associations souhaitent disposer de la salle socioculturelle du Moulin Borens pour des activités sportives ou culturelles, sur l'année scolaire entière à raison d'une à deux séances par semaine.

Le Maire propose à l'assemblée de convenir d'un tarif annuel de 1 000 € pour la mise à disposition des locaux pour une séance par semaine d'environ 1 à 2 heures (en journée ou en soirée du lundi au jeudi).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **FIXE** le tarif de 1 000 € pour une année scolaire à raison d'une séance par semaine ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux et toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°6

LOCATION LOCAL COMMUNAL 2 RUE DU STADE - REMISE GRACIEUSE SUITE AUX INONDATIONS DE MAI 2024

D : 41/2024

Le Maire expose que pendant les inondations du 17 mai 2024 qui ont touché la commune, le local communal situé au 2 rue du stade accueillant une diététicienne et une masseuse a subi d'importants dégâts. L'eau a endommagé les sols, les murs, les appareils électriques et les 2 locataires ont dû être relogés temporairement dans les deux bâtiments de la maison de santé pluridisciplinaire.

Notre compagnie d'assurances Groupama a mandaté une entreprise pour la mise en place d'assécheurs, afin d'évacuer l'humidité avant de procéder aux travaux de remise en état du bâtiment.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose d'accorder une remise gracieuse en annulant les loyers du mois de juin et juillet 2024 de Mesdames Froehlicher et Manneau et de prendre en charge la consommation électrique liée à l'utilisation de l'assécheur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une remise gracieuse correspondant aux loyers des mois de juin et juillet 2024 d'un montant de 1 020,42 € à Mesdames Froehlicher et Manneau pour le local communal situé au 2 rue du stade, en raison des dégâts subis par les inondations du 17 mai 2024 ;
- **ACCORDE** une remise gracieuse correspondant aux frais d'électricité pris en charge par l'assurance à Mesdames Froehlicher et Manneau pour l'utilisation des assécheurs mis en place dans le local communal situé au 2 rue du stade, en raison des dégâts subis par les inondations du 17 mai 2024 ;
- **AUTORISE** Le Maire à engager toute démarche, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°7

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE KÖENIGSMACKER ET BASSE-HAM ET DE LEURS EQUIPEMENTS

D : 42/2024

- *VU la délibération du Conseil Municipal N°39/2021 en date du 27 mai 2021 relative à la création d'un service de police municipale pluri-communale ;*
- *VU la délibération du Conseil Municipal N°49/2021 en date du 27 juillet 2021 relative à la convention de mutualisation des agents de police municipale et de leurs équipements entre Kœnigsmacker et Basse-Ham ;*

Le Maire informe l'assemblée que la convention entre les communes de Kœnigsmacker et Basse-Ham pour la mutualisation des agents de la Police Municipale et de leurs équipements arrive au terme des trois années au 30 septembre 2024.

Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement et d'intervention sur les deux territoires et il convient de la renouveler pour que la mutualisation puisse perdurer. La présente convention prendra effet au 1^{er} octobre 2024 pour une période d'une année, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de mutualisation des agents de Police Municipale de Kœnigsmacker et Basse-Ham et de leurs équipements pour une période d'une année renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} octobre 2024, telle qu'elle est annexée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette présente convention ;

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POINT N°8

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE 2025-2028

D : 43/2024

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation pour le contrat d'assurance statutaire sur la période 2025-2028 la concernant.

- *VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;*
- *VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*
- *VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTTE** la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.91 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.60 %	
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.36 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.02 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.54 %	

- *Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC*
- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,17 %	

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant
- **CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**Décisions prises par le Maire dans
le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal
(D37/2020)**

Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- ▣ VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
 - ▣ VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
 - ▣ VU la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
 - ▣ **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.
- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N° Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
240	LEFEVRE	Réparation lame PVC clôture	916,00 €	Devis N°24.176 du 04/06/2024	29/08/24
241	EUROVIA	Traitement Blowpat- cher	4 080,00 €	Devis N°ACE 065/2024 du 04/06/2024	29/08/24
242	EPIE	Vêtements de travail ST	1 116,33 €	Devis N°14472 du 05/06/204	29/08/24
243	DHR	Pose de buts	4 450,72 €	Devis N°DHR240605 du 10/06/2024	29/08/24
244	MECARE	Sirène Véhicule Po- lice Municipale	1 652,72 €	Devis N°499 du 12/06/2024	29/08/24
245	KOESIO	Ordinateur Mairie	559,50 €	Devis N°20240614 du 14/06/2024	29/08/24
246	LORRY	Remplacement filtres CTA Pôle de santé	890,00 €	Devis N°C006863 du 15/06/2024	29/08/24
247	ACF CONTROLE FORMATION	Diagnostic électrique Pôle de Santé	250,00 €	Devis N°24065068DEV du 19/06/2024	29/08/24

248	TEMPIO	Décapage et remise en forme du chemin de la Chapelle	4 500,00 €	Devis DEV20240042 du 24/06/2024	29/08/24
249	TEMPIO	Curage fossé (lotissement Blosberger, boucle des Hirondelles)	2 260,00 €	Devis DEV20240043 du 24/06/2024	29/08/24
250	EUROVIA	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Réfection du chemin piétonnier Rue de l'Ecluse	3 400,00 €	Devis N°SMI058/2024 du 27/06/2024	29/08/24
251	ASC	Feu d'artifice	2 166,67 €	Devis N°E24 069 du 28/06/2024	29/08/24
252	ELECTRODEPOT	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Electroménager – Service technique	744,64 €	Devis N°D6830000260 du 02/07/2024	29/08/24
253	EDF	Contrat électricité Salle polyvalente Septembre 2024 à août 2025	24 515,51 €	Devis N°2010008984256 du 05/07/2024	29/08/24
254	PROXIMARK	Marquage au sol	3 962,00 €	Devis N°47240189 du 05/07/2024	29/08/24
255	RESILIANS	<u>Sinistre Dégâts des eaux Pôle de Santé</u> Recherche de fuites	390,00 €	Devis N°DEV5700014925 du 08/07/2024	29/08/24
256	CARRICO	Fabrication tablettes de fenêtres Foyer rural Métrich	1 380,00 €	Devis du 22/07/2024	29/08/24
257	LORRY	<u>Sinistre Dégâts des eaux Pôle de Santé</u> Réparation des canalisations Logement 1C avenue du Père Scheil	7 485,85 €	Devis N°C006907 du 23/07/2024	29/08/24
258	LAUER	<u>Sinistre Dégâts des eaux Pôle de Santé</u> Travaux de plâtrerie Pôle de santé	2 956,50 €	Devis N°24157 du 05/08/2024	29/08/24

259	BERGER LEVRAULT	Extension de garantie serveur informatique mairie	262,00 €	Devis N°CV2402670 du 07/08/2024	29/08/24
260	NAGELSCHMIT	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Remplacement chauffe-eau vestiaires foot et local 2 rue du stade	9 808,48 €	Devis N°D202406033 du 14/08/2024	29/08/24
261	ACVO	Fournitures administratives (entreprise employant du personnel handicapé)	319,22 €	Devis N°364973/2 du 22/08/2024	29/08/24
262	LAUER	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux de plâtrerie 2 rue du stade	5 511,61 €	Devis N°24047 du 26/08/2024	29/08/24
263	LORRY	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux réparation groupe de production eau glacée extérieur Salle BLV	12 748,76 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
264	SOLS BOIS DESIGN	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Reprise revêtement de sol entrée Salle BLV	9 625,30 €	Devis N°DE2024365 du 26/08/2024	29/08/24
265	SOLS BOIS DESIGN	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux revêtement de sol 2 rue du stade	4 178,70 €	Devis N°DE2024408 du 26/08/2024	29/08/24
266	MECAVISTA	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Achat matériel ST : débrousailluse	3 700,00 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
267	TRENOIS DECAMPS	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Achat matériel ST : perforateurs	2 019,00 €	Devis N°20 996 987 du 26/08/2024	29/08/24
268	TRENOIS DECAMPS	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Achat matériel ST : groupe électrogène	555,00 €	Devis N°20 997 401 du 20 997 401	29/08/24

269	CLAIRE PEINTURE	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux de peinture – 2 rue du stade	3 645,00 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
270	CLAIRE PEINTURE	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux de peinture – Salle BLV	8 910,00 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
271	CLAIRE PEINTURE	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux de peinture – Ateliers	3 510,00 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
272	CLAIRE PEINTURE	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux de peinture – Vestiaires foot	2 568,00 €	Devis du 26/08/2024	29/08/24
273	SECURITECH	<u>Sinistre Inondation du 17/05/24</u> Travaux d'électricité – atelier / vestiaire foot / 2 rue du stade	3 535,00 €	Devis N°DE00001992 du 26/08/2024	29/08/24

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

COMMUNICATIONS

- Habitat partagé : le permis de construire a été délivré le 21/05/24. Délai de recours administratif et des tiers dépassés. En attente de la signature de l'acte et du début des travaux
- Vente des parcelles
 - Parcelle de 4,73 ares réservée : en attente de la signature du compromis
- Déplacement de l'aire de jeux de la rue St Martin
 - Installation en cours derrière les écoles et la salle polyvalente
 - En attente de la livraison des jeux, table de ping-pong déjà installée
- Terrain synthétique
 - Réception de travaux le 19/08 : quelques réserves à lever
 - Réunion prévue le 02/09 avec le maître d'œuvre et l'entreprise
 - Visite de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du District Mosellan de Football pour le classement du terrain le 03/09
- Inondations des 17 et 18 mai
 - Acceptation des dommages par l'assurance à hauteur de 131 115,15 €
 - Tous les devis ont été pris en charge en totalité à l'exception d'une partie des devis de menuiserie
- Marché des assurances
 - Une consultation a été lancée en juillet pour les contrats d'assurances de la commune sur la période 2025-2030. Remise des offres pour le 19/08 et en attente du rapport final.
 - Augmentation des cotisations par rapport au contrat précédent
- Réunion des associations
 - Nouveau formulaire mis en place pour les formalités administratives
 - Opération Brioche de l'amitié 19-20 octobre
- Incivilités
 - Dépôts déchets Rue du bac, Rue de Trèves, Rue de Sierck
 - Déplacements des conteneurs papier et verre situés route d'Elzange suite à des dépôts sauvages réguliers. Installation sur le parking de la salle polyvalente
 - Dégradation au niveau du city stade
- Proposition de M. SPET pour étudier un abaissement du loyer du Carrefour express compte tenu de l'ouverture prochaine du Lidl
- Site internet en ligne
- Plan guide de la commune à disposition en mairie

➤ Agenda :

- 07/09 : assemblée générale du club de handball
- 04/10 : assemblée générale de l'association ES2K
- 05/10 : soirée flam à Métrich
- 07/10 à 17h : visite de chantier du Lidl
- 20/10 : repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00
PV relatif aux délibérations n° D : 36/2024 à D : 43/2024.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Mme HEGUE Rose-Marie



Le Maire

M. Pierre ZENNER



